

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1764

28 août 2010

SOMMAIRE

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l.	84641	CEPF Chariot S.à r.l.	84649
AJ-Lux Holding S.A.	84649	Ceratos Finance S.A.	84640
Alicante S.A.	84656	Chairmark S.à r.l.	84671
Allwine S.à r.l.	84658	C.S.R. S.A.	84671
Annibal Holding S.A., SPF	84658	Financière Daunou 1 S.A.	84630
Anton Schlecker G.m.b.H. Zweigniederlassung Luxembourg	84665	GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l.	84671
Architecte Marc DISTELDORFF S.à r.l.	84649	JTL Financial Management and Administration S.A.	84670
Astana Invest S.A.	84665	MBO S.à r.l.	84656
Avilo S.A.	84665	Melrose S.A.	84626
Balham Holding S. à r.l.	84669	Melrose S.A.	84630
Barfil S.A.	84670	Melrose S.A.	84631
BeAligned Luxembourg S.à r.l.	84669	Melrose S.A.	84631
Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund	84665	Melrose S.A.	84630
Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund	84665	Melrose S.A.	84628
Belmont (Lux)	84672	Nayhe S.à r.l.	84634
Belmont (Lux)	84670	NGP IX Holdings I S.à r.l.	84631
Biergerinitiativ «En Uerdentlechen Site fir de Neien Agrarzenter, A.s.b.l.»	84636	Orlando Italy Management S.A.	84634
Block Conseil S.à r.l.	84670	Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l.	84635
BRE/Japan II S.à r.l.	84628	Pépinère Weisen S.A.	84638
BRE/Japan I S.à r.l.	84626	Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse	84635
Brown International S.A.	84671	Phoenix E1 - Buckower Damm	84638
Capio Lux Holding S. à r.l.	84669	Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse	84639
Caret Berzig S.à r.l.	84672	Plantations Weisen Sàrl	84639
Caret BGHH S.à r.l.	84672	Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l.	84636
Caret BPLR S.à r.l.	84672	Quee S.à r.l.	84640
Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.	84666	Secolux S.A.	84634
		Tobema S.A.	84640
		WOOD & Company Group S.A.	84641
		WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	84658

Melrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 96.795.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087322/9.

(100098218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

BRE/Japan I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.643.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), who shall keep the original of this deed.

There appeared:

Sakura Master Holding L.P, a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands under number 40924,

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Japan I S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B134.643, having a current share capital of JPY 2,100,000.-, incorporated pursuant to a deed of Me. Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 28 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23 January 2008, number 176.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 12 June of each year and to end on 11 June of the following year.

The sole shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 1st January 2010 shall end on 11 June 2010.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 20 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"Art. 20. The Company's financial year commences on the twelfth day of June of each year and ends on the eleventh day of June of the following year."

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the sole shareholder resolves to amend article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"Art. 21. Each year on the eleventh day of June, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (€ 1,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Sakura Master Holding L.P, un limited partnership régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans, enregistrée auprès du "registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands" sous le numéro 40924,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de BRE/Japan I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B134.643, constituée suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 janvier 2008, numéro 176.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la Société afin de commencer le 12 juin de chaque année et de se terminer le 11 juin de l'année suivante.

L'associé unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2010 se terminera le 11 juin 2010.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de changer l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le 12 juin de chaque année et se termine 11 juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'associé unique décide de changer l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Chaque année, au 11 juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-)

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2010. Relation: EAC/2010/7082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010090873/99.

(100100967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Melrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.795.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087323/9.

(100098219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

BRE/Japan II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.363.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), who shall keep the original of this deed.

There appeared:

Sakura Master Holding L.P, a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands under number 40924,

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Japan II S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B153.363, having a current share capital of JPY 2,100,000.-, incorporated pursuant to a deed of Me. Henri Helinckx, notary, residing in Luxembourg, on 12 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 12 June of each year and to end on 11 June of the following year.

The sole shareholder further resolves that the first financial year of the Company which began on 12 May 2010 shall end on 11 June 2010.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"Art. 21. The Company's financial year commences on the twelfth day of June of each year and ends on the eleventh day of June of the following year."

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the sole shareholder resolves to amend article 22 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"Art. 22. Each year on the eleventh day of June, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (€ 1,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Sakura Master Holding L.P, un limited partnership régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siege social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans, enregistrée auprès du "registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands" sous le numéro 40924,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de BRE/Japan II S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153.363, constituée suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2010, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la Société afin de commencer le 12 juin de chaque année et de se terminer le 11 juin de l'année suivante.

L'associé unique décide que la première année sociale de la Société qui a commencé le 12 mai 2010 se terminera le 11 juin 2010.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de changer l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale de la Société commence le 12 juin de chaque année et se termine 11 juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'associé unique décide de changer l'article 22 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** Chaque année, au 11 juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-)

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2010, Relation: EAC/2010/7080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010090874/99.

(100100996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Melrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.795.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087324/9.

(100098220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Melrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.795.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087325/9.

(100098221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Pauwels, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Christopher Harrison, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la coline, 92213 St Cloud, France

- Laurent Rivoire, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- Stéphane Roussilhe, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- Eric Keff, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la coline, 92213 St Cloud, France

Christian Voegeli, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la coline, 92213 St Cloud, France

- Michel Paris, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

3. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

4. Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010088606/36.

(100098620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Melrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.795.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087326/9.

(100098222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Melrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.795.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087327/9.

(100098223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.794.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The limited partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, registered under the number SRV 080466492-4538331, having its registered office at 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062,

duly represented by Maître Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, in Irving, Texas, USA, on June 30, 2010.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned limited partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P. states that it is the sole member of the limited liability company NGP IX Holdings I S.à r.l., having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138 794 (the “Company”), incorporated by a deed received by Maître Paul FRIEDERS, then notary public residing in Luxembourg, on May 5, 2008, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 17, 2008, number 1491, page 71538.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on December 1, 2009, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 6, 2010, number 490, page 23505.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state that:

The agenda of the meeting was the following:

1) Renaming of the six thousand six hundred (6,600) corporate units of the category A issued at the incorporation of the Company on May 5, 2008 with a nominal value of CAD 1 into ordinary corporate units;

2) Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand eight hundred and one Canadian Dollars (CAD 20,801.-);

3) Reimbursement and cancellation of the remaining twenty thousand eight hundred and one (20,801) corporate units of the category A with a nominal value of CAD 1 held by the sole member of the Company;

4) Amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

5) Any other business.

In accordance with the aforementioned agenda, the sole member of the Company passed the following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company resolved to rename the six thousand six hundred corporate units of the category A with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, issued and allotted to the sole member of the Company at the incorporation of the Company on May 5, 2008, into ordinary corporate units.

Second resolution

The sole member of the Company resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty thousand eight hundred and one Canadian Dollars (CAD 20,801.-) taking it from its present amount of three million three hundred fifty-nine thousand six hundred and eight Canadian Dollars (CAD 3,359,608.-) to the amount of three million three hundred thirty-eight thousand eight hundred and seven Canadian Dollars (CAD 3,338,807.-) by the reimbursement and cancellation of the remaining twenty thousand eight hundred and one (20,801) corporate units of the category A with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each held by the sole member of the Company.

Third resolution

The sole member of the Company resolved to reimburse and cancel the remaining twenty thousand eight hundred and one (20,801) corporate units of the category A with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each held by the sole member of the Company.

Special Power is given to the Board of managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Forth resolution

The sole member of the Company resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed capital is set at three million three hundred thirty-eight thousand eight hundred and seven Canadian Dollars (CAD 3,338,807), represented by six thousand six hundred (6,600) ordinary corporate units, six hundred ninety thousand and sixty-six (690,066) corporate units of category B, six hundred seventeen thousand four hundred and ninety (617,490) corporate units of category C, eight hundred and eighty-six thousand six hundred and sixty-seven (886,667) corporate units of category D and one million one hundred thirty-seven thousand nine hundred and eighty-four (1,137,984) corporate units of category E, all with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each, fully subscribed and paid in.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,250.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat de Delaware, immatriculée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062.

dûment représentée par Maître Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Irving, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 30 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le "limited partnership" pré-mentionné NGP IX Canadian Holdings, L.P., déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée NGP IX Holdings I S.à r.l., avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 794 (la "Société"),

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1491, page 71538, en date du 17 juin 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 490, page 23505, en date du 6 mars 2010.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renomination des six mille six cent (6.600) parts sociales de catégorie

A émises lors de la constitution de la Société le 5 mai 2008 avec une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) en parts sociales ordinaires;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt mille huit cent et un Dollars canadiens (CAD 20.801);

3. Remboursement et annulation des vingt mille huit cent et un (20.801) parts sociales de catégorie A restantes d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) chacune détenues par l'associé unique de la Société;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Divers.

Conformément à l'ordre du jour précité, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de renommer les six mille six cent parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) chacune, émises et attribuées à l'associé unique lors de la constitution de la Société du 5 mai 2008 en parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société décide de réduire le capital social de la Société par un montant de vingt mille huit cent et un Dollars canadiens (CAD 20.801) pour le porter de son montant actuel de trois million trois cent cinquante neuf mille six cent et huit Dollars canadiens (CAD 3.359.608,-) au montant de trois million trois cent trente huit mille huit cent et sept Dollars canadiens (CAD 3.338.807,-) par le remboursement et annulation des vingt mille huit cent et un (20.801) parts sociales de catégorie A restantes d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) chacune détenues par l'associé unique de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de rembourser et d'annuler les vingt mille huit cent et un (20.801) parts sociales de catégorie A restantes d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) chacune détenues par l'associé unique de la Société.

Un mandat spécial est donné au conseil de la gérance de la Société pour organiser le paiement en accord avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à trois million trois cent trente huit mille huit cent et sept Dollars canadiens (CAD 3.338.807), représenté par six mille six cent (6.600) parts sociales ordinaires, six cent quatre-vingt dix mille soixante six (690.066) parts sociales de catégorie B, six cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (617.490) parts sociales de catégorie C, huit cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept (886.667) parts sociales de Catégorie D et un million cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.137.984) parts sociales de Catégorie E, d'une valeur d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.250,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091113/144.

(100101453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Nayhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087343/9.

(100098057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Orlando Italy Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.648.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010087356/10.

(100098217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Secolux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8310 Capellen, 77, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.386.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue le 15 avril 2010 (l'"Assemblée") il a été décidé:

- de nommer Erik VAN CELST, né le 27 janvier 1957 à Wilrijk (Belgique), résidant à Bredabaan 543, 2170 Anvers (Belgique), en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 15 avril 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- de nommer Steven BECKERS, né le 11 avril 1960 à Bruxelles (Belgique), résidant au 24 Avenue de l'Echevinage, 1180 Uccle (Belgique), en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 15 avril 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- de constater la démission de René PIRART et de Colin DOUGLAS de leurs fonctions d'administrateur de la Société.

Suite au décès de Prosper SCHROEDER survenu le 14 mars 2010, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des administrateurs suivants:

- Pierre SCHUMACHER;
- Jean DE LA HAMETTE;
- Jean-Pierre WAGNER;
- Franck GOES;
- René MAQUOI;
- Yves PIANET;
- Erik VAN CELST;
- Steven BECKERS.

Lors de l'Assemblée il a également été décidé de nommer la société CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 74, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38178, en qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 avril 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour la Société

Y. PIANET

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010089764/35.

(100098835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 41, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.268.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11/06/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087359/10.

(100098003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.719.

AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen Herrn Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque (Kanada), wohnhaft in Wolfgang Str. 2, 10178 Berlin (Deutschland), einerseits, und der Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in 61-63 Niedenau, D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt am Main unter der Nummer HRA A 45772, andererseits, geht hervor, dass Herr Harvel mit sofortiger Wirkung 19 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen Herrn Hans-Peter Stoessel, geboren am 24. November 1957 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in Anna-Louisa-Karsch-Str. 5, c/o European Commercial Assets Ltd., 10178 Berlin (Deutschland), einerseits, und der Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in 61-63 Niedenau, D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt am Main unter der Nummer HRA A 45772, andererseits, geht hervor, dass Herr Stoessel mit sofortiger Wirkung 19 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen JER Phoenix Holding, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 108.711, einerseits, und der PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 152.589, andererseits, geht hervor, dass JER Phoenix Holding mit sofortiger Wirkung 462 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die PHOENIX HOLDCO I S.à r.l. übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

- Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG: 38 Anteile
 - PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.: 462 gewöhnliche Anteile

Aus den Beschlüssen der Gesellschafter der Gesellschaft vom 22. Juni 2010 geht hervor, dass:

- die Gesellschafter den Rücktritt von Herrn Martin Eckel von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung angenommen haben;
- die Gesellschafter Herrn Matthias Sprenger, geboren am 21. Februar 1954 in Mülheim an der Ruhr (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, als Geschäftsführer der Gesellschaft berufen haben, dies mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 9. Juli 2010 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, nach L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
 Unterschrift
 Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010093556/44.

(100103306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 19.423,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PYRAMIS GLOBAL ADVISORS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010087373/12.

(100098134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

BUSNA a.s.b.l., Biergerinitiativ «En Uerdentlechen Site fir de Neien Agrarzenter, A.s.b.l.», Association sans but lucratif.

Siège social: L-7463 Pettingen, 1, rue du Roost.

R.C.S. Luxembourg F 8.067.

REFONTE DES STATUTS

Art. I^{er}. Nom et Siège. L'association est dénommée BIERGERINITIATIV «EN UERDENTLECHEN SITE-FIR DE NEIEN AGRARZENTER, A.s.b.l.», en abrégé BUSNA a.s.b.l. A.s.b.l. Le siège social est établi à Pettingen.

Art. II. Objet et Durée. L'association a pour but d'oeuvrer pour:

- le maintien de la qualité de vie des citoyens de la commune de Mersch;
- la protection de l'environnement dans la commune de Mersch;
- un développement responsable et durable de la commune de Mersch;
- un développement raisonnable d'un point de vue dimensionnement des projets d'infrastructures à venir sur le territoire de la commune de Mersch;
- contre le morcellement du paysage et des habitats naturels par l'urbanisation démesurée
- la recherche d'un site approprié pour le nouveau «Lëtzebuerger Agrarzenter» du «VERBAND Group S.A.»;
- le respect des directives, lois et règlements nationaux et européens en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement rural;
- l'empêchement de tout projet nuisant aux objectifs des points précités.

L'association est indépendante d'un point de vue politique, religieux ou idéologique.

L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps.

Art. III. Membres. L'association se compose de membres effectifs. Le nombre minimum des membres effectifs ne pourra être inférieur à cinq. Peuvent devenir membre tous ceux qui veulent soutenir l'association dans la réalisation de son objet. Les demandes d'adhésion doivent être adressées au conseil d'administration de l'association qui en décide.

Après leur admission sont considérés comme membres effectifs tous ceux qui ont réglé le montant de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Le taux de la cotisation ne pourra dépasser 25,- EUR.

L'association peut avoir en outre des membres honoraires et donateurs.

L'adhésion prend fin:

- par la démission volontaire;
- par l'exclusion d'un membre par l'assemblée générale si, d'une manière quelconque, le membre porte gravement atteinte aux intérêts de l'association;
- en cas de non-paiement de la cotisation de l'année en cours.

L'exclusion peut être prononcée si, d'une manière quelconque, le membre porte gravement atteinte aux intérêts de l'association.

Art. IV. Le conseil d'administration. L'association est dirigée par le conseil d'administration, composé de cinq membres au moins, et de 12 au plus, désignés par l'assemblée générale. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de deux années avec possibilité de reconduction. Pour garantir l'indépendance politique de l'association, aucun mandataire d'un parti politique ne peut faire partie du conseil d'administration. Toutefois un mandataire d'un parti politique peut être entendu en son avis par le conseil d'administration.

Est considérée comme mandataire d'un parti politique au sens du présent article toute personne qui a été élue au suffrage universel (qu'elle soit membre d'un parti ou non) ou qui assume un mandat politique en tant que membre d'un organe de direction d'un parti au niveau national, régional ou local. La distribution des charges se fait au sein du conseil d'administration. Il désigne notamment en son sein un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

La présence de la simple majorité des membres du conseil est nécessaire pour qu'il y ait validité des délibérations.

Toute décision est prise à la majorité simple des voix

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente vis-à-vis des tiers. Il est engagé par la signature conjointe du président ou du vice-président et d'un membre du conseil d'administration et valablement représenté en justice par le président sur mandat exprès du conseil d'administration.

Le président exécute les décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Le secrétaire rédige et signe les procès-verbaux des réunions du comité et de l'assemblée générale, qui sont contre-signés par le président ou celui qui a présidé la réunion.

Il a la garde des archives de l'association.

L'encaissement des recettes et le paiement des dépenses sont effectués par le trésorier conformément au budget arrêté pour l'année sociale en cours, selon les règles de la bonne gestion financière et en accord avec les directives émanant des organes de l'association.

A la fin de chaque exercice, qui correspond à l'année civile, il présente les comptes au comité qui, après vérification par les réviseurs les soumet pour approbation à l'assemblée générale.

Les opérations financières de l'association sont vérifiées par deux réviseurs, désignés pour un mandat renouvelable de trois ans par l'assemblée générale.

Art. V. L'assemblée générale. Les membres effectifs se réunissent en assemblée générale ordinaire au cours du premier trimestre de chaque année civile sur convocation du conseil d'administration. La convocation écrite par lettre simple se fait au moins huit jours avant la réunion. La convocation indique l'ordre du jour.

D'après l'article 6 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, aucune résolution ne peut être prise en-dehors de l'ordre du jour.

Sont de la compétence de l'assemblée générale:

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la désignation de deux réviseurs de caisse;
- la modification des statuts;
- la dissolution volontaire de l'association.

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents. Un membre peut représenter un membre empêché moyennant une procuration écrite.

Art. VI. La modification des statuts. Les modifications aux statuts ne peuvent être décidées que dans une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et après notification aux membres, quinze jours à l'avance, des changements proposés et d'après les modalités de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. VII. La dissolution. Dans tous les cas de dissolution, et notamment en cas de dissolution judiciaire, les biens de l'association sont remis à une oeuvre de bienfaisance.

Art. VIII. Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu aux présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Art. IX. Sont membres fondateurs et sont désignés comme premiers membres du conseil d'administration de BUSNA, pour un mandat expirant au cours du 4e trimestre de l'année 2011:

- Guy Masselter, 1, rue du Roost, L-7463 Pettingen, inspecteur E.F;
- Lucien Schanck, 14, um Kisel, L-7463 Pettingen, employé CFL;
- Paul Elsen, 2, rue du Moulin, L-7595 Reckange, indépendant e.r.;
- Jeannot Simon, um Weyer, L-7463 Pettingen, indépendant;
- Jeff Gelhausen, 5, rue du Roost, L-7463 Pettingen, étudiant;
- André Hippertchen, 9, um Kisel, L-7463 Pettingen, fonctionnaire communal

Art. X. Sont désignés comme réviseurs pour un mandat expirant au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2012:

- Heyen Joseph, 6, um Schlassgruef, L-7463 Pettingen;

- Schumacher-Redind Lilli Anna, um Kisel, L-7463 Pettingen.

Guy Masselter / Paul Elsen / Jeff Gelhausen / André Hippertchen / Jeannot Simon / Lucien Schanck.

Référence de publication: 2010089525/96.

(100098804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pépinère Weisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 19, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 41.992.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087382/10.

(100098001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Phoenix E1 - Buckower Damm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.720.

AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen Herrn Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque (Kanada), wohnhaft in Wolfgang Str. 2, 10178 Berlin (Deutschland), einerseits, und der Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in 61-63 Niedenau, D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt am Main unter der Nummer HRA A 45772, andererseits, geht hervor, dass Herr Harvel mit sofortiger Wirkung 19 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen Herrn Hans-Peter Stoessel, geboren am 24. November 1957 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in Anna-Louisa-Karsch-Str. 5, c/o European Commercial Assets Ltd., 10178 Berlin (Deutschland), einerseits, und der Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in 61-63 Niedenau, D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt am Main unter der Nummer HRA A 45772, andererseits, geht hervor, dass Herr Stoessel mit sofortiger Wirkung 19 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen JER Phoenix Holding, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 108.711, einerseits, und der PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 152.589, andererseits, geht hervor, dass JER Phoenix Holding mit sofortiger Wirkung 462 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die PHOENIX HOLDCO I S.à r.l. übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

- Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG:	38 Anteile
- PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.:	462 gewöhnliche Anteile

Aus den Beschlüssen der Gesellschafter der Gesellschaft vom 22. Juni 2010 geht hervor, dass:

- die Gesellschafter den Rücktritt von Herrn Martin Eckel von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung angenommen haben;

- die Gesellschafter Herrn Matthias Sprenker, geboren am 21. Februar 1954 in Mülheim an der Ruhr (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, als Geschäftsführer der Gesellschaft berufen haben, dies mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 9. Juli 2010 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, nach L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010093557/44.

(100103307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Plantations Weisen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 19, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 57.875.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087390/10.

(100098002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.721.

AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen Herrn Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque (Kanada), wohnhaft in Wolfgang Str. 2, 10178 Berlin (Deutschland), einerseits, und der Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in 61-63 Niedenau, D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt am Main unter der Nummer HRA A 45772, andererseits, geht hervor, dass Herr Harvel mit sofortiger Wirkung 19 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen Herrn Hans-Peter Stoessel, geboren am 24. November 1957 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in Anna-Louisa-Karsch-Str. 5, c/o European Commercial Assets Ltd., 10178 Berlin (Deutschland), einerseits, und der Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in 61-63 Niedenau, D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt am Main unter der Nummer HRA A 45772, andererseits, geht hervor, dass Herr Stoessel mit sofortiger Wirkung 19 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 22. Juni 2010 zwischen JER Phoenix Holding, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 108.711, einerseits, und der PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 152.589, andererseits, geht hervor, dass JER Phoenix Holding mit sofortiger Wirkung 462 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 25, an die PHOENIX HOLDCO I S.à r.l. übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

- Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG:	38 Anteile
- PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.:	462 gewöhnliche Anteile

Aus den Beschlüssen der Gesellschafter der Gesellschaft vom 22. Juni 2010 geht hervor, dass:

- die Gesellschafter den Rücktritt von Herrn Martin Eckel von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung angenommen haben;
- die Gesellschafter Herrn Matthias Sprenger, geboren am 21. Februar 1954 in Mülheim an der Ruhr (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, als Geschäftsführer der Gesellschaft berufen haben, dies mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 9. Juli 2010 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, nach L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
 Unterschrift
 Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010093558/44.

(100103314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Quee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087403/9.

(100098166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Tobema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087479/10.

(100098143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Ceratos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 111.987.

Antrag auf Eintragung im Handelsregister

Die außerordentliche Generalversammlung vom 16. April 2010 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Generalversammlung nahm die Amtsabtretungen der Herren

- Bruno BEERNAERTS, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,
- Olivier LIEGEOIS, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B,
- Patrick MOINET, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B,

sowohl als auch die Amtsabtretung des Rechnungskommissars REVICONSULT S.à r.l., an.

Die Generalversammlung beschloss anschließend einstimmig die Mandate des Verwaltungsrats wie folgt zu besetzen.

Zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A wurde ernannt:

- Herr Reinold WOHLWEND, Treuhänder, geboren am 5. März 1950 in Vaduz (Liechtenstein), wohnhaft in FL-9490 Vaduz, Pradafant 7 (Lichtenstein).

Zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B wurden ernannt:

- Herr Mag. jur. Raphael NÄSCHER, Rechtsanwalt, geboren am 17. März 1977 in Vaduz (Lichtenstein), wohnhaft in FL-9492 Eschen, Hinderdorf, 31 (Lichtenstein);
- Herr Romain ZIMMER, Steuerberater, geboren am 14. März 1959 in Petange (Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis (Luxemburg).

Alle Mandate enden mit der Generalversammlung die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Die Generalversammlung beschloss einstimmig die Gesellschaft KOBUS.à r.l., eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 84.077, mit Sitz in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis als neuen Rechnungskommissar zu ernennen. Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Die Generalversammlung beschloss einstimmig und mit sofortiger Wirkung den Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde von 6, rue Guillaume Schneider in L-2522 Luxembourg auf 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Richtigkeit des Auszuges
 CERATOS FINANCE S.A.
 Romain ZIMMER
 Verwaltungsratsmitglied Kategorie B

Référence de publication: 2010092938/35.

(100102970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
 L-2530 LUXEMBOURG
 4, RUE HENRI SCHNADT
 Signature

Référence de publication: 2010087927/13.

(100097997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Wood & Company Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc D'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.396, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on 31 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 128 on 24 January 2002 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on December 21, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1659 on February 26, 2010.

The Meeting is opened at 11:30 and is chaired by Mr. Vladimír Jaroš, with professional address in Kacická 910, 272 04 Rozděl, Kladno, Czech Republic.

The chairman appointed as secretary Ms. Marie Roche, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Gérald Origer, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one hundred thousand and one hundred (100,100) shares, having a nominal value of ten (10) Euro each, representing the entire share capital of the Company in an amount of one million and one thousand Euro (EUR 1,001,000) are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Conversion and redesignation of 10 Class A Shares (as defined in the Articles) respectively, held in the following proportion by the following shareholders: 3 Class A Shares held by Mrs. Andrea Bartoňová, 3 Class A Shares held by Renaissance Finance S.A., 3 Class A Shares held by Maidford Finance S.A. and 1 Class A Share held by Burton & Simpson Limited, into 10 preferential class C shares, in registered form, having a nominal value of ten Euro (Euro 10.-) per share of the Company (the Class C Shares) respectively held in the same proportion by the same shareholders, having those rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended pursuant to the third resolution below, and acknowledgement that as a consequence thereof the subscribed share capital will amount to one million and one

thousand Euro (EUR 1,001,000) represented by one hundred thousand and ninety (100,090) Class A Shares and ten (10) Class C Shares;

3. Amendment of articles 2, 6 and 21 of the Articles and of the register of registered shares of the Company to reflect the resolutions proposed in item 2 above;

4. Approval that the members of the board of directors of the Company (the Board of Directors) shall be designated as Directors (and individually, a Director) and, if any as Non-Executive Directors (and individually, as a Non-Executive Director) and (ii) that without prejudice to article 12.4 of the Articles, the Company will be bound under all circumstances, by the sole signature of any Director or the joint signatures of any Non-Executive Director acting together with at least one Director or by the joint or sole signature(s) of any director(s) or any other person(s) to whom specific powers have been delegated by the Board of Directors in accordance with article 14.1 of the Articles or by the joint or sole signature (s) of any director(s) other person(s) having been entrusted by the Board of Directors with the day-to-day management of the Company in accordance with Article 14.2 of the Articles.

5. Amendment of articles 9.1 and 11 of the Articles to reflect the resolutions proposed in item 4 above;

6. Requalification of the current members of the Board of Directors as Directors (and individually, a Director) and appointment of Mr. Alan Apter as new Director;

7. Change of the date of the annual general meeting of the shareholders so that it will be held on the second Tuesday of June at 2:00 pm each year (for the first time for the annual general meeting to resolve upon the approval of the annual accounts as per December 31, 2010) and amendment of article 17.4 of the Articles to reflect such a change;

8. Miscellaneous.

IV. these facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes, after deliberation, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert and redesignate ten (10) existing Class A Shares (as defined in the Articles), respectively held in the following proportion by the following shareholders: 3 Class A Shares held by Mrs. Andrea Bartoňová, 3 Class A Shares held by Renaissance Finance S.A., 3 Class A Shares held by Maidford Finance S.A. and 1 Class A Share held by Burton Simpson Limited, into 10 Class C Shares respectively held in the same proportion by the same shareholders, having those rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended and restated pursuant to the third resolution below.

The Meeting acknowledges that as a consequence thereof the subscribed share capital will amount to one million and one thousand Euro (EUR 1,001,000) represented by one hundred thousand and ninety (100,090) Class A Shares and 10 Class C Shares and amendment of articles 2, 6 and 21 of the Articles.

Third resolution

The Meeting resolves to amend articles 2, 6 and 21 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Definitions.** In addition to the other terms defined in other clauses of these articles of association, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Allocation of Results» means allocation of annual distributable net profit of the Company to its mandatory and discretionary reserves, unsettled loss or retained profit accounts in compliance with applicable laws, however excluding distribution of dividends;

«Articles» means these articles of association in their present form and as amended from time to time (and «Article» shall be construed accordingly);

«Business Days» means a day on which banks are open for normal business in Luxembourg;

«Business Plan» means the business plan approved by the shareholders in relation to the Group from time to time;

«Class A Shares» means the ordinary class A shares, in registered form, having a nominal value of ten Euro (Euro 10.-) per share issued by the Company;

«Class C Shares» means the preferential class C shares, in registered form, having a nominal value of ten Euro (Euro 10.-) per share issued by the Company;

«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

«Financial Year» means a calendar year ending on 31 December;

«Group» means the Company and any subsidiary undertaking of the Company from time to time;

«Primary Business Activities» means the activities listed in the Business Plan;

«Share» means any of the Shares;

«Shares» means the Class A Shares, the Class C Shares and any other shares of any classes issued by the Company from time to time; and

«Shareholders Agreement» means any agreement in place from time to time between the holders of Shares and, as the case may be, the Company.”

“ Art. 6. Share capital.

6.1. Subscribed share capital

The subscribed share capital totals one million and one thousand Euro (EUR 1,001,000) represented by one hundred thousand ninety (100,090) Class A Shares and ten (10) Class C Shares.

6.2. The Class A Shares shall rank *pari passu* amongst them in all respects as a class. The Class C Shares shall rank *pari passu* amongst them in all respects as a class. The Class A Shares shall rank *pari passu* with the Class C Shares save as otherwise provided in these Articles.

6.3. Authorised share capital

The authorized share capital of the Company (comprising the issued share capital) is set at one million two hundred and forty thousand Euro (EUR 1,240,000), represented by one hundred twenty-three thousand nine hundred and ninety (123,990) Class A Shares and 10 Class C Shares.

6.4. The board of directors is authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the publication in the Mémorial C of the deed recording the resolutions adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company on December 21, 2009 and, subject to the provisions of any Shareholders Agreement:

(i) to issue up to twenty-three thousand nine hundred (23,900) additional Class A Shares having a par value of ten Euro (EUR 10) each, within the limits of the authorized share capital indicated under Art. 6.3;

(ii) to waive or limit the shareholders’ preferential subscription rights; and

(iii) to record or cause to be recorded by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares made within the limits of the authorised share capital and to amend Article 6. of the Articles and the register of registered Shares of the Company accordingly.

6.5. Shares

6.5.1 The Class C Shares shall have, in priority to the Class A Shares and any other classes of Shares that may be created, preferred dividend rights, distribution rights and liquidation rights as hereinafter specifically provided (hereinafter the Priority in case of Distribution).

6.5.2 The Class C Shares shall confer upon the holders thereof as a class the right, in priority to the payment of dividends to the holders of any other Shares, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a preferential cash dividend (hereinafter the Class C Preference Dividend), of up to EUR 5,006,124 in aggregate until such an amount shall have been fully paid, such an amount being however reduced by any return of capital and/or amount distributed to the holders of the Class C Shares as dividends or out of the share premium account or other distributable reserves of the Company. Upon payment in full of the Class C Preference Dividend (which is payable among the Class C Shares on an equal per share basis), the Class C Shares shall cease to have Priority in case of Distribution and be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Class C Preference Dividend on a pro rata basis with the Class A Shares.

6.5.3 No dividend, whether in cash or kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution be made on the Class A Shares and any other classes of Shares that may be created until the Class C Preference Dividend shall have been declared and paid in full.

6.6. Share Premium

Any available share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles and subject to the Company Act. The Company may have different share premium accounts connected to the Shares of a specific category and which shall be distributable exclusively to the Shareholders of that specific category.”

“ Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Legal Reserve

In each year, five percent (5%) of the Company’s net profit shall be contributed to the legal reserve until the legal reserve is equal to one tenth of the share capital. Contributions to the legal reserve shall be resumed in any year in which a deficit exists until the reserve fund is entirely reconstituted.

21.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors subject at all time to compliance with Article 6.5.

21.3. The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law and any Shareholders Agreement and subject to Article 6.5.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve that the members of the Board of Directors (the Board of Directors) shall be designated as Directors (and individually, a Director) and, if any as Non-Executive Directors (and individually, as a Non-Executive Director) and (ii) that without prejudice to article 12.4 of the Articles, the Company will be bound under all circumstances, by the sole signature of any Director or the joint signatures of any Non-Executive Director acting together with at least one Director or by the joint or sole signature(s) of any director(s) or any other person(s) to whom specific powers have been delegated by the Board of Directors in accordance with article 14.1 of the Articles or by the joint or sole signature(s) of any director(s) other person(s) having been entrusted by the Board of Directors with the day-to-day management of the Company in accordance with Article 14.2 of the Articles.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend articles 9.1 and 11 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 9. Appointment and Removal of directors.

9.1. The Company is managed by its board of directors, which is composed of a minimum of four members and a maximum of eight members, either shareholders or not. The members of the board of directors shall be designated as Directors (and individually, a Director) and, if any, as Non-Executive Directors (and individually, as a Non-Executive Director). The Directors and the Non-Executive Directors (if any) shall be collectively and irrespectively to the category they belong to be referred in these articles as the directors, and individually, as a director.”

“ Art. 11. Signatures of directors. Without prejudice to Article 12.4, the Company will be bound under all circumstances, by the sole signature of any Director or the joint signatures of any Non-Executive Director acting together with at least one Director or by the joint or sole signature(s) of any director(s) or any other person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of directors in accordance with Article 14.1 of the Articles or by the joint or sole signature(s) of any director(s) other person(s) having been entrusted by the board of directors of the Company with the day-to-day management of the Company in accordance with Article 14.2 of the Articles. “

Sixth resolution

The Meeting resolves to requalify the current members of the Board of Directors, being Mrs. Andrea Bartonová, Mr. Vladimír Jaros, Mr. Jan Šykora and Mr. Lubomír Šoltýs, as Directors, it being understood that Mr. Jan Šykora remains entrusted with the day to day management of the Company.

The Meeting furthermore resolves to appoint the following person as Director, with effect as from the date hereof, for a period of 6 years:

Mr. Alan Apter, Executive Chairman of WOOD & Company Financial Services, a.s., born in New Haven, Connecticut, USA, on February 25, 1957, residing at 2 Hasker Street, London, SW3 2LG, England.

Further to the above requalifications and appointment, the Board of Directors is now composed as follows:

- Mrs. Andrea Bartoňová, Director;
- Mr. Vladimír Jaros, Director;
- Mr. Jan Šykora, Director;
- Mr. Lubomír Šoltýs, Director; and
- Mr. Alan Apter, Director.

Seventh resolution

The Meeting resolves to change the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company so that it will be held on the second Tuesday of June at 2:00 pm each year (for the first time for the annual general meeting to resolve upon the approval of the annual accounts as per December 31, 2010).

The Meeting further resolves to amend article 17.4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 17.4. The annual general meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of June at 2:00 pm. If such day is a public holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder representing the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, the proxyholder of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Wood & Company Group S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.396, constituée le 31 juillet 2001 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 128 du 24 janvier 2002 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 21 décembre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1659 du 26 février 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vladimír Jaroš, avec adresse professionnelle à Kacická 910, 272 04 Rozdelov, Kladno, République Tchéque.

Le Président a nommé comme secrétaire Melle Marie Roche, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisis comme scrutateur M. Gérald Origer, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

(Le Président, le secrétaire et le scrutateur sont désignés ensemble comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'il détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. Cette liste de présence indique que les cent mille cent (100.100) actions, ayant une valeur nominale de dix (10) euros chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, d'un montant d'un million et mille euros (EUR 1.001.000) sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée puisse statuer valablement sur tous les points de l'ordre de jour dont les participants ont eu connaissance au préalable;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion et nouvelle dénomination de 10 Actions de Classe A (telles que définies dans les Statuts) respectivement détenues par les actionnaires suivants et réparties de la façon suivante: 3 Actions de Classe A détenues par M^{me} Andrea Bartoňová, 3 Actions de Classe A détenues par Renaissance Finance S.A., 3 Actions de Classe A détenues par Maidford Finance S.A. et 1 Action de Classe A détenue par Burton & Simpson Limited, en 10 actions préférentielles de classe C, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune de la Société (les Actions de Classe C) détenues respectivement par les mêmes actionnaires et réparties de la même façon, ayant ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts faisant l'objet d'une modification proposée en vertu de la troisième résolution ci-dessous, et prise d'acte, qu'en conséquence de cette modification, le capital social souscrit s'élèvera à un million et mille euros (EUR 1.001.000) représenté par cent mille quatre-vingt dix (100.090) Actions de Classe A et dix (10) Actions de Classe C;

3. Modification des articles 2, 6 et 21 des Statuts et du registre des actions nominatives de la Société afin de refléter les résolutions proposées au point 2 ci-dessus;

4. Approbation que les membres du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) seront désignés en tant qu'Administrateurs (et individuellement, un Administrateur) et, le cas échéant, en tant qu'Administrateurs Non-Exécutifs (et individuellement, un Administrateur Non-Exécutif) et (ii) que sans préjudice de l'article 12.4 des Statuts, la Société sera engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de tout Administrateur ou les signatures conjointes de tout Administrateur Non-Exécutif agissant avec au moins un Administrateur ou par la ou les signature(s) conjointe(s) ou individuelle de tout Administrateur(s) ou de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le Conseil d'Administration conformément à l'article 14.1 des Statuts ou par la ou les signature(s) conjointe(s) de tout Administrateur(s) ou autre(s) personne(s) à qui la gestion journalière de la Société a été confiée par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 14.2 des Statuts.

5. Modification des articles 9.1 et 11 des Statuts afin de refléter les résolutions proposées au point 4 ci-dessus;

6. Requalification des membres actuels du Conseil d'Administration en Administrateurs (et individuellement, un Administrateur) et nomination de M. Alan Apter en qualité de nouvel Administrateur;

7. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de sorte qu'elle soit tenue le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 14h (l'assemblée générale annuelle devant statuer pour la première fois sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010) et modification de l'article 17.4 des Statuts afin de refléter cette modification;

8. Divers.

IV. ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, après délibération et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant présent ou représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir et de renommer dix (10) Actions de Classe A existantes (telles que définies dans les Statuts) respectivement détenues par les actionnaires suivants et réparties de la façon suivante: 3 Actions de Classe A détenues par Mme Andrea Bartoňová, 3 Actions de Classe A détenues par Renaissance Finance S.A., 3 Actions de Classe A détenues par Maidford Finance S.A. et 1 Action de Classe A détenue par Burton & Simpson Limited, en 10 actions préférentielles de classe C détenues respectivement par les mêmes actionnaires et réparties de la même façon, ayant ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts faisant l'objet d'une modification proposée et reformulés en vertu de la troisième résolution ci-dessous.

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence de cette résolution le capital social souscrit s'élèvera à un million et mille euros (EUR 1.001.000) représenté par cent mille quatre-vingt dix (100.090) Actions de Classe A et dix

(10) Actions de Classe C et modification des articles 2, 6 et 21 des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 2, 6 et 21 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Définitions.** En plus des autres termes définis dans les autres clauses des présents statuts, les mots et expressions suivants auront les significations suivantes si et lorsqu'ils sont écrits en majuscule:

"Affectation des Résultats" signifie l'affectation du bénéfice net distribuable de la Société à ses réserves obligatoires et discrétionnaires, perte non liquidée ou comptes de bénéfice non distribués en conformité avec le droit applicable, à l'exclusion cependant de la distribution des dividendes;

"Statuts" signifie les présents statuts sous leur forme actuelle et tels que modifiés de temps à autre (et "Statut" sera interprété en conséquence);

"Jours Ouvrables" signifie un jour où les banques sont ouvertes pour la pratique normale des affaires à Luxembourg;

"Plan d'Activités" signifie le plan d'activités approuvé par les actionnaires concernant le Groupe de temps à autre;

"Actions de Classe A" signifie les actions de classe A ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune émises par la Société;

"Actions de Classe C" signifie les actions de classe C préférentielles, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune émises par la Société;

"Loi sur les Sociétés" signifie la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre;

"Exercice social" signifie une année calendaire prenant fin le 31 décembre;

"Groupe" signifie la Société et toute entreprise filiale de la Société de temps à autre;

"Activités professionnelles principales" signifie les activités énumérées dans le Plan d'Activités;

"Action" signifie l'une des Actions;

"Actions" signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe C et toutes autres actions de toutes classes émises par la Société de temps à autre; et

"Pacte d'Actionnaires" signifie tout pacte conclu de temps à autre entre les détenteurs des Actions et, selon le cas, la Société."

" **Art. 6. Capital social.**

6.1. Capital social souscrit

Le capital social souscrit s'élève à un million et mille euros (EUR 1.001.000) représenté par cent mille quatre-vingt dix (100.090) Actions de Classe A et dix (10) Actions de Classe C.

6.2 Les Actions de Classe A auront le même rang entre elles à tous égards en tant que classe. Les Actions de Classe C auront le même rang entre elles à tous égards en tant que classe. Les Actions de Classe A auront le même rang que les Actions de Classe C sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

6.3 Capital social autorisé

Le capital social autorisé de la Société (qui comprend le capital social émis) est fixé à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000), représenté par cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt dix (123.990) Actions de Classe A et dix (10) Actions de Classe C.

6.4 Le conseil d'administration est autorisé pendant une durée de 5 (cinq ans) à compter de la date de publication de l'acte au Mémorial C enregistrant les résolutions adoptées à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 21 décembre 2009 et, sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires:

(i) à émettre jusqu'à vingt-trois mille neuf cents (23.900) Actions de Classe A supplémentaires ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, dans les limites du capital social autorisé indiqué à l'Article 6.3;

(ii) à renoncer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires; et

(iii) à acter ou à faire acter par un acte notarié chaque émission d'Actions de Classe A quelle qu'elle soit effectuée dans les limites du capital social autorisé et à modifier l'Article 6. des Statuts et le registre des Actions nominatives de la Société en conséquence.

6.5 Actions

6.5.1 Les Actions de Classe C auront, en priorité sur les Actions de Classe A et sur toutes autres classes d'Actions pouvant être créées, des droits aux dividendes, droits de distribution et droits de liquidation préférentiels tel que prévu particulièrement ci-après (ci-après la Priorité en cas de Distribution).

6.5.2 Les Actions de Classe C conféreront aux détenteurs de celles-ci en tant que classe, le droit, en priorité sur le paiement de dividende aux détenteurs de toutes autres Actions, de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par le biais de dividende un dividende en numéraire préférentiel (ci-après le Dividende Préférentiel de Classe C), à hauteur de EUR 5.006.124 au total jusqu'à ce que ce montant ait été libéré intégralement, ce montant étant cependant réduit par tout rendement et/ou montant distribué aux détenteurs des Actions de Classe C en tant que dividendes ou hors du compte de prime d'émission ou des autres réserves distribuables de la Société. Dès la libération intégrale du Dividende Préférentiel de Classe C (qui est payable parmi les Actions de Classe C de façon égale par action), les Actions de Classe C ne seront plus Prioritaires en cas de Distribution et seront autorisées à participer dans la distribution de dividendes (le cas échéant) versés en surplus du Dividende Préférentiel de Classe C proportionnellement aux Actions de Classe A.

6.5.3 Aucun dividende, que ce soit en numéraire ou en nature, ne sera payé ou déclaré, ni aucune autre distribution ne sera effectuée pour les Actions de Classe A et toutes autres classes d'Actions pouvant être créées jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel de Classe C soit déclaré et libéré intégralement.

6.6 Prime d'Emission

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts et sous réserve de la Loi sur les Sociétés. La Société peut avoir des comptes de prime d'émission distincts liés aux Actions d'une catégorie particulière et qui pourront être distribués exclusivement aux Actionnaires de cette catégorie particulière."

" Art. 21. Distribution des Bénéfices.

21.1 Réserve Légale

Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société seront apportés à la réserve légale jusqu'à ce que la réserve légale soit égale à un dixième du capital social. Les apports à la réserve légale seront repris chaque année au cours de laquelle il existe un déficit jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué.

21.2 Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et peut déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais dépasser les montants proposés par le conseil d'administration sous réserve à tout moment de la conformité avec l'Article 6.5.

2.1.3 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites exposées dans la Loi sur les Sociétés et dans tout Pacte d'Actionnaires et sous réserve de l'Article 6.5."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver que les membres du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) seront désignés en tant qu'Administrateurs (et individuellement, un Administrateur) et, le cas échéant, en tant qu'Administrateurs Non-Exécutifs (et individuellement, un Administrateur Non-Exécutif) et (ii) que sans préjudice de l'article 12.4 des Statuts, la Société sera engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de tout Administrateur ou les signatures conjointes de tout Administrateur Non-Exécutif agissant avec au moins un Administrateur ou par la ou les signature(s) conjointe(s) ou individuelle de tout Administrateur(s) ou de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le Conseil d'Administration conformément à l'article 14.1 des Statuts ou par la ou les signature(s) conjointe(s) de tout Administrateur(s) ou autre(s) personne(s) à qui la gestion journalière de la Société a été confiée par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 14.2 des Statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 9.1 et 11 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" Art. 9. Nomination et Révocation des administrateurs.

9.1. La Société est gérée par son conseil d'administration, qui est composé de quatre membres minimum et de huit membres maximum, actionnaires ou non. Les membres du conseil d'administration seront désignés en tant qu'Administrateurs (et individuellement, un Administrateur) et, le cas échéant, en tant qu'Administrateurs Non-Exécutifs (et individuellement, un Administrateur Non-Exécutif). Les Administrateurs et les Administrateurs Non-Exécutifs (le cas échéant) seront collectivement et indépendamment de la catégorie à laquelle ils appartiennent, désignés dans les présents statuts comme les administrateurs, et individuellement, comme un administrateur."

" Art. 11. Signatures des administrateurs. Sans préjudice de l'Article 12.4, la Société sera engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de tout Administrateur ou les signatures conjointes de l'Administrateur Non-Exécutif agissant avec au moins un Administrateur ou par la ou les signature(s) conjointe(s) ou individuelle de tout Administrateur (s) ou de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le Conseil d'Administration conformément à l'article 14.1 des Statuts ou par la ou les signature(s) conjointe(s) de tout Administrateur(s) ou autre(s) personne(s) à qui la gestion journalière de la Société a été confiée par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 14.2 des Statuts."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de requalifier les membres actuels du Conseil d'Administration, soit Mme Andrea Bartoňová, M. Vladimír Jaros, M. Jan Sýkora and M. Lubomír Šoltýs, en qualité d'Administrateurs, étant entendu que M. Jan Sýkora reste en charge de la gestion journalière de la Société.

L'Assemblée décide par ailleurs de nommer la personne suivante en qualité d'Administrateur, avec effet à la date des présentes, pour une durée de 6 ans:

M. Alan Apter, président-directeur général (Executive Chairman) de WOOD & Company Financial Services, a.s., né à New Haven, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 25 février 1957, demeurant à 2 Hasker Street, London, SW3 2LG, Angleterre.

Suite aux requalifications et à la nomination ci-dessus, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- M^{me} Andrea Bartoňová, Administrateur;
- M. Vladimír Jaros, Administrateur;
- M. Jan Sýkora, Administrateur;
- M. Lubomír Šoltýs, Administrateur; et
- M. Alan Apter, Administrateur.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de sorte qu'elle soit tenue le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 14h (l'assemblée générale annuelle devant statuer pour la première fois sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010).

L'Assemblée décide ensuite de modifier l'article 17.4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" 17.4. L'assemblée générale annuelle est tenue dans la commune su siège social au lieu indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin à 14h. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire représentant les Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version Anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des Actionnaires, le mandataire des Actionnaires a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. Jaroš, M. Roche, G.Origer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25474. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010090327/419.

(100100707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Architecte Marc DISTELDORFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010087930/13.

(100098021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

AJ-Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.688.

Les comptes annuels au 31 DÉC 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087935/10.

(100098005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

CEPF Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.422.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of July.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Register under number B 132.750,

here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, issued in Luxembourg on July 14, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers of the shares (“parts sociales”) created hereafter and among all those who may become shareholders (“associés”) in future, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the Luxembourg Company Act dated August 10th, 1915 on commercial companies as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part,

for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CEPF Chariot S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers. In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

B. Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three-quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of at least 2 managers ("gérants") who need not be shareholders.

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. Any manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and such meetings are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions are deemed taken at the registered office of the Company.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year, as of the 31st of December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Act dated August 10th, 1915, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1882 Luxembourg-City, 5, rue Guillaume Kroll (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The number of managers is set at five and the following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

Mr Gérard Becquer, born in Briey on 29 April 1956, professionally residing in L-1882 Luxembourg-City, 5, rue Guillaume Kroll (Grand Duchy of Luxembourg);

Ms Fanny Him, born in Thionville on 25 December 1979, professionally residing in L-1882 Luxembourg-City, 5, rue Guillaume Kroll (Grand Duchy of Luxembourg);

Mr Michael Chidiac, born in Beirut (Lebanon) on 29 June 1966, professionally residing in L-2163 Luxembourg-City, 22, Avenue Monterey (Grand Duchy of Luxembourg);

Mr Peter Kasch, born in California (USA) on 22 March 1949, professionally residing in 33, Cavendish Square, London W1G 0PW (United Kingdom);

Mr Fabrice de Clermont-Tonnerre, born in Mulhouse (France) on 24 October 1967, professionally residing in 9, Avenue Percier, 75008 Paris (France).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Catalyst EPF Luxembourg 2 S. à r.l., société créée et régie par les lois de l'Etat du Grand-duché du Luxembourg ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.750,

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le quatorze juillet 2010.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Laquelle partie comparante,

représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination CEPF Chariot S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat.

Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées. Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associées. En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi les gérants président, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire.

Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Ces réunions sont présumées tenues au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions sont présumées prises au siège de la Société.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, avec effet au 31 décembre, les gérants établiront le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements.

Au même moment les gérants prépareront un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Catalyst EPF Luxembourg 2 S. à r.l. prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi L-1882 Luxembourg-Ville, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le nombre des gérants est fixé à cinq et sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg-Ville, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché de Luxembourg); et

Mlle Fanny Him, née le 25 décembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg-Ville, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg-Ville, 22, Avenue Monterey (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Peter Kasch, né le 22 mars 1949 en Californie (Etats-Unis), demeurant professionnellement à London W1G 0PW, 33, Cavendish Square (Royaume-Uni);

M. Fabrice de Clermont, né le 24 octobre 1967 à Mulhouse (France), demeurant professionnellement à 9, Avenue Percier, 75008 Paris (France).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32193. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010098942/355.

(100111791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Alicante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 76.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087936/10.

(100098087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

MBO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4986 Sanem, 18, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 154.419.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Bernard MOUTON, consultant, né à Saumur (France), le 11 octobre 1948, demeurant à L-4986 Sanem, 18, rue du Moulin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale et agence d'affaires ainsi que le commerce en général.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MBO S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Sanem.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Bernard MOUTON, préqualifié.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernard MOUTON, consultant, demeurant à L-4986 Sanem, 18, rue du Moulin, né à Saumur (F), le 11 octobre 1948.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4986 Sanem, 18, rue du Moulin.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. MOUTON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2010. Relation: ECH/2010/1020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099177/98.

(100111711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Allwine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8214 Mamer, 13, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 127.843.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087937/10.

(100098186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Annibal Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANNIBAL HOLDING S.A., SPF

Signatures

Référence de publication: 2010087940/11.

(100098324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.917,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.018 (the Company), incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 379 of 21 February 2006 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 15 December 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 385 of 23 February 2010.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (Lux Holdings), owner of 100,000 shares of the Company having a nominal value of USD 1 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (Lux Holdings 6), owner of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (Lux Holdings 2), owner of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 (Lux Holdings 3), owner of 37,906 shares of the Company having a nominal value of USD 1 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

5. WPP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 (WPP Lux), owner of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

6. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 (WPP Beta), owner of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

7. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.207 (WPP Beta 3), owner of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

8. WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276 (WPP Beta 2), owner of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

9. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.003 (Lux Holdings 7), owner of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

10. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (WPP Lux Gamma), owner of 2 shares of the Company having a nominal value of USD 1 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

11. Luxembourg Finance Holdings Six CV, a dutch limited partnership ("commanditaire vennootschap") with registered office at Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, represented by Lux Holdings 6 as general partner to

and on behalf of Luxembourg Finance Holdings Six CV (Lux Holdings 6 CV), owner of 1 share of the Company having a nominal value of USD 1,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

12. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.208 (US Holdings),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. to 11. above are collectively referred to hereunder as the Shareholders.

The party referred to under item 12. above intervenes to the present Meeting in order to subscribe the new share to be issued by the Company.

The powers of attorney from the parties referred to under items 1. to 12. above, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 137,916 shares of USD 1 each in the share capital of the Company amounting to USD 137,916;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 137,917, by way of the issuance of 1 new share of the Company having a nominal value of USD 1, together with share premium.

3. Intervention and approval of WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. as a new shareholder of the Company, subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of (i) the name of the new shareholder of the Company and (ii) the newly issued share, and to see to any formalities in connection therewith.

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one Dollar of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 137,917 (one hundred and thirty-seven thousand nine hundred and seventeen Dollar of the United States of America), by way of the issuance of 1 (one) new share of the Company having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America).

Intervention - Subscription - Payment

The Meeting resolves to (i) approve US Holdings, as a new shareholder of the Company and (ii) record the subscription to and full payment of the above share capital increase by US Holdings.

US Holdings, represented as stated above, hereby declares (i) to subscribe to the newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) and (ii) to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting of 1,378,763,301 shares having a nominal value of EUR 1 each (the Shares) of WPP US Investments B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chambers of Commerce for Rotterdam under number 24381701 (WUSI).

The Shares are contributed at their fair market value, i.e. an aggregate value of USD 1,154,585,076 (one billion one hundred and fifty-four million five hundred and eighty-five thousand seventy-six Dollars of the United States of America),

of which (a) USD 1 (one Dollar of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) USD 1,154,585,075 (one billion one hundred and fifty-four million five hundred and eighty-five thousand seventy-five Dollars of the United States of America) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Shares contributed to the Company by US Holdings are supported by certificates issued by the management of WUSI and the management of US Holdings (the Certificates).

A copy of the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of US Holdings and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Lux Holdings:	100,000 shares
Lux Holdings 6:	1 share
Lux Holdings 2:	1 share
Lux Holdings 3:	37,906 shares
WPP Lux:	1 share
WPP Beta:	1 share
WPP Beta 3:	1 share
WPP Beta 2:	1 share
Lux Holdings 7:	1 share
WPP Lux Gamma:	2 shares
Lux Holdings 6 CV:	1 share
US Holdings	1 share
Total:	<u>137,917 shares</u>

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 137,917 (one hundred thirty seven thousand nine hundred seventeen Dollars of the United States of America), represented by 137,917 (one hundred thirty seven thousand nine hundred seventeen) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) per share."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 379 du 21 février 2006 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 décembre 2009 selon un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 385 du 23 février 2010.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (Lux Holdings), détentrice de 100.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (Lux Holdings 6), détentrice de 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (Lux Holdings 2), détentrice de 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 (Lux Holdings 3), détentrice de 37.906 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (WPP Lux), détentrice de 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (WPP Beta), détentrice de 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207 (WPP Beta 3), détentrice de 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 (WPP Beta 2), détentrice de 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 (Lux Holdings 7), détentrice de 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (WPP Lux Gamma), détentrice de 2 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. Luxembourg Finance Holdings Six CV, une commanditaire vennootschap ayant son siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, représentée par son general partner Lux Holdings 6 pour le compte de Luxembourg Finance Holdings Six CV (Lux Holdings 6 CV), détentrice de 1 part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

12. WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.208 (US Holdings).

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 11. ci-dessus sont collectivement désignées ci-dessous comme les Associés.

La partie reprise sous le point 12. ci-dessus intervient au présent acte en vue de souscrire la nouvelle part sociale devant être émise par la Société.

Les procurations des parties comparantes mentionnées sous les points 1. à 12. ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 137.916 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, dans la capital social de la Société s'élevant à 137.916 USD;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'1 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 137.917 USD, par voie d'émission d'1 nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD, ensemble avec une prime d'émission.

3. Intervention et approbation de WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. en tant que nouvel associé de la société, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (i) du nom du nouvel associé de la Société et (ii) de la part sociale nouvellement émise, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant d'1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 137.917 USD (cent trente-sept mille neuf cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la voie d'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique).

Intervention - Souscription - Libération

L'Assemblée décide (i) d'approuver US Holdings en tant que nouvel associé de la Société et (ii) d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital par US Holdings.

US Holdings, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare par les présentes (i) souscrire la part sociale de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale de USD 1 et (ii) la libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en 1.378.763.301 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune (les Parts Sociales) de WPP US

Investments B.V., une besloten vennootschap de droit néerlandais ayant son siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24381701 (WUSI).

Les Parts Sociales sont apportées à sa valeur de marché, i.e. un montant total de USD 1.154.585.076 (un milliard cent cinquante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) desquels (a) USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) est à affecter au compte de capital social de la Société et (b) USD 1.154.585.075 (un milliard cent cinquante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Sociales apportées à la Société par US Holdings sont certifiées par des certificats émis par les conseils de gérance de WUSI et de US Holdings (les Certificats).

Une copie des Certificats, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de US Holdings et par le notaire instrumentant resteront jointes au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

Lux Holdings:	100.000 parts sociales
Lux Holdings 6:	1 part sociale
Lux Holdings 2:	1 part sociale
Lux Holdings 3:	37.906 parts sociales
WPP Lux:	1 part sociale
WPP Beta:	1 part sociale
WPP Beta 3:	1 part sociale
WPP Beta 2:	1 part sociale
Lux Holdings 7:	1 part sociale
WPP Lux Gamma:	2 part sociale
Lux Holdings 6 CV:	1 part sociale
US Holdings	1 part sociale
Total:	<u>137.917 parts sociales</u>

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 137.917 (cent trente-sept mille neuf cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 137.917 (cent trente-sept mille neuf cent dix-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000.-

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27466. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010090328/357.

(100100241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Anton Schlecker G.m.b.H. Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9905 Troisvierges, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087941/10.

(100098497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Astana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.382.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé le 19 avril 2010 no L 100053074) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087943/10.

(100098380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Avilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.315.

Les comptes annuels au 31 DÉC 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087945/10.

(100097992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.963.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010087948/12.

(100098040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.963.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2010

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.
2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)
DE VET	Luc
VAREIKA	Michael M.
FRITZ	Stephan

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010087949/24.

(100098192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.972.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register under Section B, number 150967,

here represented by Ms. Astrid Wagner, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota, United States of America/Luxembourg on 19 May 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register, under Section B, number 150972, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 474 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have been last amended pursuant to a notarial deed on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by three hundred seventy-seven million ninety-eight thousand three hundred eighteen United States Dollars (USD 377,098,318) from its current amount of thirty-six million eight hundred eight thousand nine hundred fifty-seven United States Dollars (USD 36,808,957) to four hundred thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventy-five United States Dollars (USD 413,907,275) through the issue of three hundred seventy-seven million ninety-eight thousand three hundred eighteen (377,098,318) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by three hundred seventy-seven million ninety-eight thousand three hundred eighteen United States Dollars (USD 377,098,318) from its current amount of thirty-six million eight hundred eight thousand nine hundred fifty-seven United States Dollars (USD 36,808,957) to four hundred thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventy-five United States Dollars (USD 413,907,275) through the issue of three hundred seventy-seven million ninety-eight thousand three hundred eighteen (377,098,318) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The three hundred seventy-seven million ninety-eight thousand three hundred eighteen (377,098,318) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., aforementioned, at a total price of three hundred

seventy-seven million ninety-eight thousand three hundred eighteen United States Dollars (USD 377,098,318) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of fifty-thousand (50,000) Class A shares, representing 20% of the entire Class A shares of Cargill Limited, a Corporation under the Federal legislation (Canada Business Corporations Act (CBCA)), 300-240 Graham Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 0J7, Canada, registered under the CBCA with Industry Canada, 2717751 (Federal CBCA Incorporation Number).

The total fair net valuation of this contribution is valued at three hundred seventy-seven million ninety-eight thousand three hundred eighteen United States Dollars (USD 377,098,318), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on May 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Limited and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by Julian K. Hatherell, acting in his capacity as director of Cargill Limited.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four hundred thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventy-five United States Dollars (USD 413,907,275) consisting of four hundred thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventyfive (413,907,275) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150967,

ici représentée par Mademoiselle Astrid Wagner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique/Luxembourg, le 19 mai 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150972, constituée suivant acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 22 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant l'intégralité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante-dix-sept millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-huit dollars américains (USD 377.098.318), afin de porter son montant actuel de trente-six millions

huit cent huit mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 36.808.957) à quatre cent treize millions neuf cent sept mille deux cent soixante quinze dollars américains (USD 413.907.275) par l'émission de trois cent soixante-dix-sept millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-huit (377.098.318) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante-dix-sept millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-huit dollars américains (USD 377.098.318) afin de porter son montant actuel de trente-six millions huit cent huit mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 36.808.957) à quatre cent treize millions neuf cent sept mille deux cent soixante quinze dollars américains (USD 413.907.275) par l'émission de trois cent soixante-dix-sept millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-huit (377.098.318) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les trois cent soixante-dix-sept millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-huit dollars américains (USD 377.098.318) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l. susmentionnée, pour un prix total de trois cent soixante-dix-sept millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-huit dollars américains (USD 377.098.318), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A, représentant vingt pour cent (20%) de la totalité de parts sociales de catégorie A de Cargill Limited, une société constituée et existant selon les lois fédérales (Canada Business Corporations Act (CBCA)), 300-240 Graham Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 0J7, Canada, enregistrée sous le CBCA with Industry Canada, 2717751 (numéro fédéral CBCA d'enregistrement).

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à trois cent soixante-dix-sept millions, quatre-vingt-dix-huit mille, trois cent dix-huit dollars américains (USD 377.098.318), tel que prouvée par un certificat de valorisation émis par deux gérants de la Société le mai 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Limited et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par Julian K. Hatherell, agissant en sa qualité de directeur de Cargill Limited.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée est autorisé à enregistrer un tel apport dans son registre des associés.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent treize millions neuf cent sept mille deux cent soixante-quinze dollars américains (USD 413.907.275) représentée par quatre cent treize millions neuf cent sept mille deux cent soixante-quinze (413.907.275) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mai 2010. Relation: EAC/2010/6151. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010090889/150.

(100101198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

BeAligned Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 148.636.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087951/10.

(100098175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Balham Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.525.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Balham Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2010087954/15.

(100097978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Capio LuxHolding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.846.975,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.206.

Par décision du 22 juin 2010 l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Sophie LAGUESSE, née le 3 avril 1974 à Liège, Belgique, résidant au 2, place Winston Churchill, L-2014, Luxembourg, en qualité de gérant de classe A de la Société, pour une période indéterminée, avec effet au 22 juin 2010;
 - de nommer Isabelle PROBSTEL, née le 30 janvier 1969 à Nancy, France, résidant au 11, Possartstrasse, D-81679 München, Allemagne, en qualité de gérant de classe B de la Société, pour une période indéterminée, avec effet au 22 juin 2010;
 - de constater la démission de Denise FALLAIZE et de Stephen KEMPEN de leurs fonctions de gérants de la Société.
- Le conseil de gestion de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Dominique Parent
- Noëlla Antoine
- Andrew Bennett
- Sophie Laguesse

Gérants de classe B:

- Ingrid Moinet
- Geoffrey Henry
- Isabelle Prbbstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010089544/29.

(100098771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Barfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087955/10.

(100098081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Belmont (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 106.446.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010087960/12.

(100098044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Block Conseil S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3503 Dudelange, 31, Um Kraeizbiereg.
R.C.S. Luxembourg B 137.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010087963/13.

(100098013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

JTL Financial Management and Administration S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.595.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société le 24 juin 2010 à 11:00 heures

L'Assemblée décide

- de nommer la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, RCS B 60.219, demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Luxembourg International Consulting S.A. RCS B 40.312, avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- d'accepter la démission de Monsieur Alfonso Garcia et de réduire le Conseil d'Administration à 2 administrateurs, Mme Béatrice Niedercorn et Mme Colette Wohl, demeurant professionnellement au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec pouvoir de signature conjointe et avec expiration du mandat lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010088144/19.

(100098103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Brown International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087968/10.

(100098117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

C.S.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087971/10.

(100098101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Chairmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.164.

Rectificatif du dépôt effectué le 10/04/2009 sous le numéro L090053516.04

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010087972/12.

(100098155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 140.436.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Simon Cresswell comme gérant A de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- la démission d'Alain Steichen comme gérant B de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat comme gérant A, au 1^{er} juin 2010, de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Michael FURTH, gérant B
- Eric GOLDSTEIN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010088100/22.

(100097984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Caret Berzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.270.

Rectificatif du dépôt référence sous le numéro L090164974.04 du 27 octobre 2009

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087995/10.

(100098284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Caret BGHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.275.

Rectificatif du dépôt référence sous le numéro L090164950.04 du 27 octobre 2009

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087996/10.

(100098281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Caret BPLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.335.

Rectificatif du dépôt référence sous le numéro L090164954.04 du 27 octobre 2009

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087997/10.

(100098276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Belmont (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 106.446.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2010

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)
DE VET	Luc
VAREIKA	Michael M.
CANDRIAN	Reto

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010089377/24.

(100098177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.
